

# L'enquête publique

## Qu'est-ce que l'enquête publique ?

Comme les conseils municipaux et les Personnes Publiques Associées (l'Etat, la Région, le Département, les Chambres consulaires...), sollicités au cours du premier semestre 2019 pour donner leur avis sur le projet, les habitants ont aussi voix au chapitre dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H. L'enquête publique doit permettre à chacun de prendre connaissance du contenu du dossier et d'exprimer son avis. Une commission d'enquête, nommée par le Tribunal administratif donc indépendante de la Communauté de Communes Aunis Sud, encadre ce temps d'information et d'échanges de manière neutre et impartiale.

## Les modalités de participation

- Quand ?

Du 9 septembre au 11 octobre inclus.

- Où ?

Le dossier d'enquête publique sera consultable au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et dans les mairies de toutes les communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il sera également disponible sur le site internet de la Communauté de Commune Aunis Sud.

- Comment ?

Pour vous exprimer sur le projet, plusieurs possibilités :

. Rencontrer le commissaire enquêteur lors d'une de ses permanences (tableau ci-contre) ;

. Consigner vos observations sur le registre d'enquête joint au dossier ;

. Faire part de vos observations au commissaire enquêteur par courrier ou par voie dématérialisée via l'adresse mail : [enquete-publique@aunis-sud.fr](mailto:enquete-publique@aunis-sud.fr).

## Que deviendront les avis formulés ?

Suite à l'enquête publique, la Communauté de Communes Aunis Sud examinera les conclusions de la commission d'enquête pour intégrer les modifications nécessaires aux documents du PLUi-H. Elle devra néanmoins veiller à conserver l'équilibre et la cohérence du projet.

Le PLUi ainsi amendé pourra alors être approuvé par le Conseil Communautaire et entrera en vigueur au cours de l'année 2020.

DATE	COMMUNES	LIEUX DE PERMANENCES	HORAIRES
09/09/2019	Surgères	Mairie	14h -17h
09/09/2019	Surgères	Siège CdC Aunis Sud	9h -12h
09/09/2019	Aigrefeuille	Mairie	14h -17h
10/09/2019	Le Thou	Mairie	13h30-16h30
11/09/2019	Ciré d'Aunis	Mairie	14h - 17h
12/09/2019	Chambon	Mairie	9h - 12h
13/09/2019	Bouhet	Mairie	14h - 17h
16/09/2019	St Pierre La Noue	Mairie St Germain de Marencennes	9h - 12h
16/09/2019	Virson	Mairie	9h - 12h
18/09/2019	Forges	Mairie	14h-17h
18/09/2019	Vouhé	Mairie	14h - 17h
19/09/2019	St Georges du Bois	Mairie	9h -12h
20/09/2019	La Devisé	Mairie de Vandré	14h - 17h
23/09/2019	Genouillé	Mairie	9h - 12h
24/09/2019	Ballon	Mairie	9h - 12h
25/09/2019	Landrais	Mairie	14h-17h
01/10/2019	Puyravault	Mairie	10h30 - 12h30
02/10/2019	Aigrefeuille	Mairie	9h-12h
03/10/2019	Saint-Saturnin	Mairie	9h-12h
03/10/2019	Saint-Crépin	Mairie	14-17h
04/10/2019	Anais	Mairie	9h-12h
08/10/2019	Marsais	Mairie	9h - 12h
08/10/2019	Saint-Pierre d'Amilly	Mairie	9h-12h
08/10/2019	Breuil La Réorte	Mairie	14h-18h
09/10/2019	Ardillières	Mairie	9h-12h
09/10/2019	Saint-Mard	Mairie	14h-18h
11/10/2019	Surgères	Mairie	13h30 - 16h30
11/10/2019	Surgères	Siège CdC Aunis Sud	14h - 16h

### **Les permanences marchés**

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'Enquête Publique ou sur le PLUi en général, une série de rencontres avec vos élus et techniciens vous est proposée fin août :

- Samedi 31 août, de 9h à 12h sur le marché d'Aigrefeuille
- Samedi 7 septembre, de 9h à 12h sur le marché de Surgères